



Vivre a l etranger en ayant un fils en france

Par **clionel**, le **26/07/2009** à **20:41**

Bonjour,

salut tout le monde

j ai 27 ans,j habite en France,j ai un fils de 2ans et demi,je suis séparer de sa mère depuis le mois de mai

suite a sa,elle m a empêcher de voir mon fils pendant 2 mois,l affaire a été en justice devant le juge pour enfant,depuis le mois de juillet le tribunal m a accorder un droit de visite de 1h par semaine,

voila un petit résumer de la situation

maintenant,je ne veut en aucun cas abandonner mon fils,mais je ne veut pas pour autant abandonner ma vie,

j ai pour projet d aller m installer au Québec,j ai déjà trouver deux employeurs voulant de moi,je suis en train de faire les démarches pour obtenir un visa de travail

mais voila,est ce que j ai le droit de partir vivre au Québec en sachant que mon fils lui reste en France avec sa mère,est ce que la loi dans ces cas la prévoit des accès,des droits de visite etc....spéciales

aussi,

suite aux accusations de mon ex concubine,le juge a placer notre fils en famille d'accueille pour une durée de 6mois,donec jusqu en décembre de cette année, est ce que ceci va m empêcher,m interdire de partir de la france pour aller vivre ailleurs

durant cette période de 6mois

merci et bonne journée